



RÈGLEMENT OFFICIEL POUR LE SPORT DE MINI PETANQUE DE TABLE

LA MINI PETANQUE se pratique sur les surfaces suivantes:



Tapis spécialement étudié: **gazon synthétique** épaisseur 6 mm minimum et 8 mm maximum ou «lapicette» composé de sable calibré et de petits graviers allant de 0 mm à 5 mm.

- Les dimensions de la table sont les suivantes: **L 200 cm, l 80 cm, h 75 cm.**
- Les parties se jouent en 13 points.
- Les **distances de jeux** sont de **50 cm à 100 cm** à partir du début de la table de jeu.
- Certaines compétitions peuvent être organisées avec des parties en temps limités ou de scores réduits (13, 11 ou 7 points).
- Le **cercle de lancer** ne peut mesurer moins de **50 cm**, ni plus de **60 cm** de diamètre.
- Les cercles rigides et pliables sont admis.
- Le cercle de lancer **ne doit être posé à moins de 50 cm et à plus de 100 cm du début de la table** de jeu.
- Les pieds doivent être entièrement à l'intérieur du cercle, ne pas mordre sur celui-ci.



Article 1 – Formation des équipes de LA MINI PETANQUE:

- * **3 joueurs contre 3 joueurs** (triplettes). En triplètes, chaque joueur dispose de 2 mini-boules.
- * **2 joueurs contre 2 joueurs** (doublettes). En doublette, chaque joueur dispose de 3 mini-boules
- * **1 joueur contre 1 joueur** (tête-à-tête). En tête à tête, chaque joueur dispose de 4 mini-boules.
- * Toute autre formule est **interdite**.

Article 2 – Caractéristiques des mini-boules de LA MINI PETANQUE:

- 1 Être en métal.
- 2 Avoir un **diamètre compris entre 32 mm (minimum) et 40 mm (maximum)**.
- 3 Avoir un **poids compris entre 50 grammes (minimum) et 70 grammes (maximum)**.

Les jeunes de 12 ans et moins, ont la possibilité d'utiliser des mini-boules de 30 grammes et de 28 mm de diamètre.

- 4 Modification des mini-boules. De façon générale, elles ne doivent pas être truquées, ni avoir subi de transformation ou modification après usinage par les fabricants.

Article 3 – Sanctions pour des mini-boules non conformes:

L'arbitre ou les organisateurs peuvent, à tout moment, demander à examiner les mini-boules d'un ou plusieurs joueurs.

Tout joueur coupable d'une infraction aux dispositions de l'alinéa 4) de l'article précédent est immédiatement exclu de la compétition, ainsi que son ou ses partenaires.

Article 4 – Mini-buts:

- Les **mini-buts sont en bois** de hêtre.
- Leur **diamètre doit être de 10 mm**.
- Leur **poids doit être de 10 grammes**.





Distances réglementaires pour le lancer du mini-but:

Pour que le mini-but lancé par un joueur soit valable, il faut:

- Que la distance le séparant du **début de la table soit de 100 cm minimum** et 200 cm maximum.
- Le **mini-but ne doit pas toucher les bords de la table** lors du lancer.
- Le mini-but est lancé à partir du cercle de lancement.
- Si les équipes n'ont pas de cercle, on peut en tracer un ou faire une marque.
- **Si le mini-but touche un des bords, c'est à l'adversaire de le lancer.**
- Si le mini-but n'est toujours pas valable, c'est à l'équipe qui avait marqué la mène d'avant de le poser et jouer aux distances réglementaires.
- Si vous et l'adversaire avaient joué une mini-boule, le mini-but est définitivement considéré comme valable et **aucune réclamation n'est admise.**

Article 5 – Annulation du mini-but en cours de mène:

Le mini-but est nul quand il touche un des bords de la table ou sort de la table de jeu.

Article 6 – Règles à appliquer si **le mini-but est nul**:

Si, au cours d'une mène, le mini-but est nul, trois cas se présentent :

- **Il reste des mini-boules à jouer à chaque équipe:** la mène est nulle et le mini-but appartient à **l'équipe qui avait marqué précédemment** ou qui avait gagné le tirage au sort.
- **Il reste des mini-boules à une seule équipe:** cette équipe marque **autant de points qu'elle détient de mini-boules à jouer.**
- **Les deux équipes n'ont plus de mini-boules en main:** la mène est nulle et le mini-but appartient à l'équipe qui avait marqué précédemment ou qui avait gagné le tirage au sort.

Article 7 – La table de jeu:

Il est interdit de toucher aux revêtements de jeu.



Article 8 – Jet de la première mini-boule et des suivantes:

La première mini-boule d'une mène est lancée par un joueur de l'équipe qui a **gagné le tirage** au sort ou qui a été la **dernière à marquer**. Par la suite, c'est à l'équipe qui n'a pas le point de jouer.

Les mini-boules doivent être jouées une par une.

Toute mini-boule lancée ne peut être rejouée.

Article 9 – Règlement à l'amiable de tout litige:

En cas de litige entre deux (ou plusieurs) joueurs, celui-ci devrait être réglé à l'amiable sans animosité, ni propos ou geste déplacé. Les joueurs non concernés par ce litige devraient aider, si nécessaire, à orienter les joueurs impliqués vers une solution amicale.

Sanctions éventuelles (non-respect avéré du code de conduite).

Violation répétitive et délibérée du Code de conduite: l'organisateur, après constatation de cet état de fait, pourra décider s'il y a lieu de suspendre ce joueur de la compétition.

Article 10 – Mini-Boules nulles:

Toute mini-boule est nulle dès qu'elle touche un bord de la table.

Article 11 – Arrêt d'une mini-boule:

Toute mini-boule jouée, arrêtée ou déviée par un adversaire volontairement doit être rejouée.

Toute mini-boule jouée, arrêtée ou déviée involontairement ou volontairement par un joueur de l'équipe à laquelle elle appartient, est nulle.

Article 12 – Temps autorisé pour jouer:

Dès que le **mini-but est lancé**, tout joueur dispose d'une **durée maximale de 45 secondes** pour lancer sa mini-boule. Ce délai court dès l'arrêt du mini-but ou de la mini-boule jouée précédemment ou s'il a fallu effectuer la mesure d'un point, dès que cette dernière a été réalisée.

Ces mêmes prescriptions s'appliquent pour le lancer du mini-but.



Article 13 – Mesure de points:

La mesure d'un point incombe au joueur qui a joué le dernier ou à l'un de ses coéquipiers.

Les adversaires ont **toujours le droit de mesurer** après l'un de ces joueurs. Les mesures doivent être effectuées avec un mètre approprié, chaque équipe devant en posséder un.

Article 14 – Mini-Boules à égales distances du mini-but:

Lorsque les deux mini-boules les plus proches du mini-but, appartenant chacune à une équipe, sont à **égale distance**, trois cas peuvent se présenter:

Si les deux équipes n'ont plus de mini-boules, la mène est nulle et le mini-but appartient à l'équipe **qui avait marqué précédemment** ou qui avait gagné le tirage au sort.

Si une équipe est seule à disposer de mini-boules, elle les joue et marque autant de points que de mini-boules finalement plus proches du mini-but que la mini-boule de l'adversaire la plus proche.

Si les deux équipes disposent de mini-boules, il appartient à celle qui a joué la dernière mini-boule de rejouer, puis à l'équipe adverse, et ainsi de suite alternativement jusqu'à ce que le point appartienne à l'une d'elles.

Quand une équipe reste seule à posséder des mini-boules, les dispositions du paragraphe précédent s'appliquent.